



Comment récupérer un dossier déposé chez un avocat

Par **elime**, le **21/07/2009** à **19:28**

Bonjour Monsieur
Complètement désespérée, ma fille divorcée d'un avocat américain résident aux USA, vient de voir ses enfants (fille 14 ans et Garçon 10ans) partir sous l'influence de leur père en scolarité aux USA. Ayant reçu l'échéancier des frais d'internat (41500 dollars pour le garçon et 30000 dollars pour la fille) pour lesquels aucune démarche de la part de ma fille n'a été effectuée, celle-ci s'est aperçu que son ex-mari, imitant sa signature a inscrit les enfants aux écoles américaines. Accoutumé du fait, ma fille a fourni un ensemble de documents falsifiés à son avocate afin de se pourvoir en cas de difficulté. (Son ex-mari a accepté un divorce à l'amiable et a tout consenti sur le plan des pensions, sauf qu'il ne paye plus rien et que ma fille est en grande difficulté.)
Ma question est la suivante : Est-il possible de récupérer ce dossier chez son avocate pour le soumettre moi même au procureur de la république afin de protéger ma fille :
D'une part ; des suites judiciaires des éventuelles malveillances dues aux fausses signatures de son ex-mari aux USA.
D'autre part ; du volontaire laxisme de son avocate qui espère que cette affaire traine afin de percevoir un maximum de gain. Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **22/07/2009** à **00:36**

Bonjour
vous ne pouvez agir sans mandat express de votre fille.
L'avocat est un mandataire. Il se doit de respecter les consignes explicites de son clients. Dans le cas contraire il commet une faute et est susceptible de sanction par le conseil de l'ordre.
Votre fille peut demander les documents qu'elle a déposé auprès de son avocat.
Si le mari ne paye plus la pension alimentaire ou ne respecte pas les règles relatives à la garde des enfants

votre fille peut déposer une plainte auprès du procureur. Si votre fille dispose de document comportant une fausse signature elle peut aussi déposer plainte pour faux et usage de faux. Il existe une coopération judiciaire entre les états unis et l'union européenne.
Restant à votre disposition.

Par **elime**, le **22/07/2009** à **15:45**

Monsieur,
Je vous remercie pour la promptitude et la gratuité de votre réponse. Ce n'est pas tant la loi qui fait peur, c'est surtout l'instrumentalisation de leurs usagers qui effraye. Entre son ex mari avocat (sorti de hardware) et l'avocate de ma fille (alléchée par l'appât du gain) celle-ci en a presque perdu la raison. Votre réponse est la première marche d'une procédure que je compte mener dans ce monde opaque, pour tenter de sauver ma fille. Je conserve précieusement ce site. Cordialement.